DE LONDRES, *le 3 Septembre 1765.*

Bois de Royer noir.

Un colon de la Floride occidentale a donné avis qu'à une très-petite distance de la partie Nord-Ouest de la Baye d'Apalache, le Pays fournit une très-grande quantité de royers noirs d'une grosseur prodigieuse, dont le bois étant mis en œuvre, approche du poli de l'arbre appellé *Mahogany*.

DE BESANÇON, *le 10 Septembre 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Besançon*, 14 ℔ 13 ß 9 ₰; à *Dole*, 16 ℔ 8 ß; à *Gray*, 13 ℔ 15 ß; à *Vesoul*, 15 ℔ 8 ß; à *Salins*, & *Quingey*, 16 ℔ 9 ß 4 ₰; à *Lons-le-Saunier*, 17 ℔ 12 ß; à *Ornans*, 16 ℔ 7 ß 10 ₰; à *Pontarlier*, 20 ℔; à *Baume*, 16 ℔ 8 ₰; à *Arbois*, 18 ℔ 7 ß 6 ₰; à *Poligny*, 20 ℔; à *Orgelet*, 16 ℔; à *St. Claude*, 18 ℔ 6 ß.

DE LILLE, *le 8 Septembre 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Lille*, 19 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Douay*, 17 ℔ 19 ß 4 ₰; à *Dunkerque*, 24 ℔ à *Bergues*, 22 ℔; à *Gravelines*, 23 ℔ 6 ß 1 ₰; à *Cassel*, id. à *Bailleul*, 21 ℔ 6 ß 7 ₰; à *Arras*, 16 ℔ 4 ß 7 ₰; à *Bethune*, 20 ℔ 1 ß 7 ₰; à *St. Omer*, 20 ℔ 10 ß 7 ₰; à *Aire*, 16 ℔ 10 ß; à *Bapaume*, 15 ℔ 3 ß 1 ₰; à *Hesdin*, 17 ℔ 1 ß 4 ₰; à *St. Pol*, 12 ℔; à *St. Venant*, 20 ℔.

DE GRENOBLE, *le 11 Septembre 1765.*

PRIX *du froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Grenoble*, 24 ℔; à *Vienne*, 21 ℔ 12 ß; à *Valence*, 24 ℔ 18 ß 4 ₰; à *Romans*, 24 ℔; à *Montelimart*, 27 ℔ 19 ß; à *Crest*, 23 ℔ 12 ß 6 ₰; au *Buis*, 24 ℔ 13 ß 4 ₰; à *Gap*, 20 ℔ 6 ß 3 ₰; à *Embrun*, 20 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Briançon*, 21 ℔.

DE RIOM, *le 12 Septembre 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le septier de froment, mesure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Riom*, 13 ℔ 16 ß; à *Clermont*, 14 ℔ 10 ß 1 ₰; à *Issoire*, 15 ℔ 5 ß 5 ₰; à *Brioude*, 15 ℔ 16 ß 1 ₰; à *St. Flour*, 16 ℔; à *Mauriac*, 16 ℔; à *Aurillac*, 17 ℔ 11 ß 11 ₰.

NOUVEAU *succès de la méthode de M. Duhamel pour la culture des terres.*

Dom Langlois, Religieux Bénédictin de Notre-Dame de Lyre près de Conches, nous a fait part des avantages qu'il a retirés de la méthode de M. Duhamel. Comme ces nouvelles expériences viennent à l'appui des principes de ce célébre Académicien, nous croyons devoir les publier. Voici la lettre qu'il nous écrit à ce sujet. Elle est datée du 7 de Septembre.

» En 1762, je préparai mes terres suivant la méthode indiquée par M. Duhamel, j'y semai 4 onces d'avoine, & j'en récoltai 90. Je semai en même temps 26 onces dans un autre terrein cultivé à la façon ordinaire, & je ne pus avoir de ma récolte que 72 onces. Je fis les mêmes expériences sur l'orge. Six onces d'orge semées dans une terre labourée à ma façon (*a*) produisirent 256 onces. Et avec 3 livres 3 onces du même grain, semées dans une terre préparée à l'ordinaire, je fis une si mauvaise récolte que je ne pus me résoudre à battre les épis.

» L'année suivante j'entrepris au mois de Septembre une piece de terre de 16 perches quarrée. (La perche de vingt-un pieds) j'y semai 2 livres, 5 onces, 6 gros de froment sortant de la grange, & au mois d'Août 1764, je récoltai 74 livres de beau bled, & qui était très-gros. Mon voisin avec 24 livres n'a re-

(*a*) *L'auteur nous avertit que par* sa façon, *il entend la méthode de M. Duhamel.*

» cueilli que 144 livres de bled paſſable-
» ment bon. Remarquez que les terres
» étoient contigues & égales en qualité.
» Les 16 perches de terre que j'ai em-
» ployées n'ont point eu de fumier de-
» puis cinq ans, & mon voiſin a fumé
» les ſiennes avant que de ſemer ſon grain.
» De la façon dont je laboure, on peut
» ſe diſpenſer de fumer les terres, & on
» ſeme tous les ans en bled ſi on veut.
» J'avertis que la premiere année eſt tou-
» jours la moins bonne. Je ferai part in-
» ceſſamment de la récolte que j'ai faite
» cette année.

COMMERCE.

IDÉE GÉNÉRALE *du Commerce & des Manufactures de la Province du Maine.*

LA Province du Maine renferme une aſſez grande quantité de branches de Commerce & de Manufactures toutes ſuſceptibles d'extenſion.

Quoique la poſition de cette Province ſoit avantageuſe, cependant ſon Commerce manquait abſolument d'activité dans le dernier ſiecle. Les abords de cette Province étaient impratiquables de tous les côtés, ainſi que les principales routes de ſon intérieur; ſa capitale même placée au centre manquait de communication avec les autres Villes & principaux Bourgs de la Province; les tranſports extérieurs ne s'y faiſaient que par charge à dos de cheval très difficilement, & à grands frais; les denrées de ſuperflue ſans débouchés, ralentiſſaient l'agriculture; enfin cette Province manquait de beaucoup de ſecours étrangers. Elle n'occupait ſes Manufactures que pour ſa propre conſommation; elle était pour ainſi dire déſerte & dépeuplée, & en général l'eſprit du pays n'était rien moins que commerçant.

C'eſt au tems du miniſtere de M. de Colbert, que cette Province, ainſi que pluſieurs autres, doit l'eſſor qu'elle a commencé à prendre pour tirer du néant ſon commerce, ſes Manufactures & ſa population.

Depuis cette époque les Manufactures ſe ſont ſucceſſivement multipliées, le commerce s'eſt étendu dans les Provinces les plus éloignées, enfin juſqu'en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Iſles Françaiſes, dans les Indes, &c.

Pluſieurs de ſes rivieres ſont devenues navigables; la navigation de quelques autres s'eſt rétablie; il ſerait à ſouhaiter qu'elle ſe perfectionnât dans toutes ſes communications par la conſtruction & la réparation des routes principales; il s'en établit, il s'en projette de nouvelles, & il ne lui manquera plus bientôt que les communications intérieures de marché à marché.

Les principales Manufactures de la Province du Maine ſont en toilleries de lin & de chanvre de toutes eſpéces & qualités, en étamines toutes laines, en ſerges de différentes qualités; ces deux articles de toile & d'étamine, forment des branches de commerce conſidérables & très-intéreſſantes pour cette Province, puiſque les matieres premieres & toute la main-d'œuvre ſe prennent ſur elle-même. Elle fournit différentes blanchiſſeries pour ſes toiles, des blanchiſſeries pour ſes manufactures en cires très-renommées & d'une grande *conſidération.*

Il y a dans cette Province quelques Manufactures en toiles imprimées, pluſieurs ateliers de teinture en grand & petit teint, des fabriques de bougraineries, des tanneries, des mégiſſeries, de gainerie, pluſieurs papeteries, de la chaudronnerie, des fayanceries, des verreries & des manufactures de criſtaux, pluſieurs forges à fer, en fonte & fonderies, pluſieurs forêts qui donnent beaucoup de bois de conſtruction pour la Marine & autres; quelques carrieres d'ardoiſe, des vins pour la conſommation du pays, des cidres, des beſtiaux de toutes eſpéces, chevaux, vaches, cochons, moutons, volailles & gibier très-renommés qui fourniſſent les Provinces voiſines.

Tous ces articles forment enſemble un fond de commerce aſſez conſidérable; les bleds de toutes eſpeces n'y font guere qu'un commerce de circulation intérieure par la difficulté des tranſports de quelques cantons éloignés des rivieres na-

vigables. La prolongation de la navigation de la Serthe, depuis Malicorne juſqu'à la Ville du Mans, & la réparation des chemins de traverſe qui communiquent aux grandes routes de proche en proche, donneraient du débouché, & faciliteraient la circulation de tous ces objets intéreſſans.

Les laines ſe conſomment dans ſes propres Manufactures qui ſont obligées de recourir dans les Provinces voiſines pour leurs autres beſoins.

Les foires & les marchés ſont très-multipliés dans tous les cantons de la Province ; pluſieurs ſont devenus d'une grande *conſidération*, ils pourront tous le devenir.

On entrera dans le détail de toutes ces branches de commerce & de Manufacture, par indications locales.

EXTRAIT *d'une lettre de* BOSTON *dans la Nouvelle Angleterre, du* 3 *Juillet* 1765.

Le S^r. Francis Bernard, notre Gouverneur, dans le diſcours qu'il prononça à la derniere aſſemblée devant les Membres du Conſeil & devant ceux de la Chambre des Repréſentans, s'étendit beaucoup ſur la néceſſité d'encourager la fabrique de la potaſſe, la culture du chanvre & l'exportation de bois de conſtruction pour les marchés de la grande Bretagne. » Ce » ſont là, ajouta-t-il, des articles qui » vous intéreſſent particuliérement, qui » ſe préſentent naturellement dans votre » Pays, qui vous lieront plus étroitement » avec la grande Bretagne ; des articles » dont vous pourrez aiſément vous ap» proprier le commerce excluſif, & pour » leſquels vous n'aurez bientôt plus à » craindre la concurrence des Etrangers. Ces différens objets ajoutés à vos autres reſſources formeront un fonds qui moyennant votre induſtrie & votre économie, ſuffira pour payer ce que vous êtes obligés de tirer de la Metropole, & vous ne ſerez pas dans l'obligation de faire des efforts auſſi inutiles que ruineux pour enlever les manufactures à la Metropole qui eſt leur véritable élément, entrepriſe à laquelle je crois que vous n'avez jamais ſongé, & qui d'ailleurs d'une exécution très-difficile dans tous les cas, eſt particuliérement impraticable chez vous à cauſe du haut prix de la main-d'œuvre.

Le projet de répandre ces établiſſemens Anglais dans toutes les Provinces de l'Amérique, propoſé il y a long temps, & qu'on n'abandonnera probablement plus aujourd'hui qu'il ne ſoit entiérement exécuté, ne peut pas manquer d'entraîner avec lui quelques réglemens qui paraîtront déſagréables, uniquement parce qu'ils ſeront nouveaux, mais je ſuis pleinement convaincu, & l'expérience le démontrera, qu'ils tourneront au profit & à l'avantage des Colonies auſquelles l'intérêt autant que le devoir, doit dicter une reſpectueuſe ſoumiſſion aux decrets du Parlement.

DE BOSTON, *le premier Juillet* 1765.

Economie.

L'uſage de faire les enterremens ſans prendre le deuil & ſans faire préſent de gants d'Angleterre, a fait de tels progrés, que depuis pluſieurs mois il n'y a eu qu'un ſeul enterrement, (& c'étoit celui d'un negre) dans lequel on ait ſuivi l'ancienne méthode. Nous avons de grandes obligations à ceux qui nous ont forcés à cette économie. Elle a épargné à la ſeule Ville de Boſton près de 10, 000 ℔ ſterlings dans le cours de l'année derniere. D'autres Villes & même d'autres Provinces ont déjà ſuivi notre exemple, dont elles reconnaîtront bientôt l'utilité. On aurait peine à croire combien nous avons épargné en renonçant à une quantité d'articles ſuperflus des manufactures & des productions Britaniques ; ſans ces ſacrifices, nous ſerions hors d'état de payer le nouveau droit de timbre.

AVIS.

La néceſſité où ſe trouvent les Marins de faire des proviſions de jambons, nous engage à publier l'avis ſuivant.

Le S^r. Servaud, Traiteur à la Rochelle, & Bayonnais, de naiſſance, a trouvé le ſecret de faire des jambons d'une qualité ſupérieure à ceux de Bayonne. L'épreuve en a été faite par pluſieurs Armateurs de la Rochelle, qui depuis 2 ans en ont envoyés à l'Amérique. Ils ſe ſont très-bien

conſervés ſans être trop ſalés. On les emploie dans toutes ſortes de ragouts, ſans être obligé de les faire deſſaler. Ils coutent moins rendus à Paris que ceux de Bayonne.

Autre Avis.

Les ſieurs Ch. Neau Ernſt & Compagnie, Négocians à S^t. Pierre dans l'Iſle d'Oleron, viennent d'y contracter une ſociété. Ils avertiſſent MM. les Négocians Français ou Etrangers qui voudront tirer des ſels, vins, eau-de-vie, vinaigre, &c. qu'ils ſeront ſervis avec toute l'activité, l'exactitude, & tout le zele poſſibles. Ils recevront auſſi des bleds, du fer, du charbon, du bois, du poiſſon & autres marchandiſes propres à la conſommation de l'Iſle d'Oleron & des Provinces voiſines.

De Nantes, *le* 19 *Septembre* 1765.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Rochelle, à Bordeaux, à l'Orient & à Breſt, 1 pour *cent*; — pour Bayonne & St. Sébaſtien, 1 un quart pour *cent*; — pour Bilbao & Ferrol, 1 & demi pour *cent*; — pour Porto & Lisbonne, 1 trois quarts à 2 pour *cent*; — pour Cadix & Seville, *idem*; — pour la Méditerranée, 3 pour *cent*; — pour Morlaix, Treguier, St. Brieux & St. Malo, 1 un quart à 2 pour *cent*; — pour le Havre, Dieppe & Boulogne, 1 & demi à 1 trois quarts pour *cent*; — pour Calais, Dunkerque, Oſtende, 1 trois quarts à 2 pour *cent*; — pour Middelbourg, Rotterdam, Amſterdam, *idem*; — pour Embdem, Bremen & Hambourg, 2 & demi à 3 pour *cent*, juſqu'à la fin d'Octobre, & de la fin d'Octobre à la fin de Mars, 4 & demi à 5 pour *cent*; — pour Dantzic, St. Petersbourg, Stockholm & Copenhague, *idem*; — pour Bergue, 3 à 3 & demi pour *cent*; — pour les Ports d'Angleterre & d'Irlande, 1 & demi à 2 pour *cent*; — pour la Martinique, & la Guadaloupe, 2 trois quarts à 3 pour *cent*; — pour S^t. Domingue, 3 pour *cent*; — prime liée d'aller & de retour, 5 & demi à 6 pour *cent*.

De Rouen, *le* 18 *Septembre* 1765.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville depuis le 16 Août, juſques & compris le 12 de Septembre, les marchandiſes ſuivantes, ſavoir; — pour *Roterdam*, 66 mannes de chardons; — 5 groſſes de parchemin neuf; — 630 *liv.* de ſiamoiſe fil & coton; — 890 bottes de vaude; — une caiſſe d'eau des Carmes, 185 paniers de verres à vitres; — 1 boete de dentelles; — 125 *liv.* de fayence; — 1 caiſſe de confitures; — 1 ballot de toile de lin; — 40 muids de terre à potiers; — 2 caiſſes de différentes merceries; — 1 ballot d'étoffe au quart de ſoie; — 1 ballot de couvertures de laine; — 2 caiſſes de bois de fauteuils & chaiſes de canne; — 1 ballot de velours de coton; — 3 caiſſes de porcelaine; — 2700 *liv.* de grenade fil & coton; — 12 ſceaux de bois avec cercles de fer.

Pour *Elſeneur & Stockholm*, 1 caiſſe, 1 balle, 1 ballot de meubles; — 50 monts de plâtre; — 2 malles de vieilles hardes; — 1 ballot de couverture de laine; — 2 demi-muids & 160 bouteilles de vin; — 5 caiſſes de merceries; — 1, 860 bottes de vaude; — 1 ballot de drap; — 1 caiſſe d'eau d'odeur; — 1 caiſſe de fayence; — 42 paniers de verres à vitres.

Pour *Cadix*, 160, 000 *liv.* de bled; — 23, 394 *liv.* de draps de laine; — 7205 *liv.* de pluches de laines, maroc, camelots & étamines; — 150 chemiſes de toiles Laval, garnies de manchettes brodées; — 3 caiſſes de confitures; — 1 tonneau, 6 caiſſes de diſférentes merceries; — 3200 *l.* de toile Laval; — 2181 *l.* de ſiamoiſe & mouchoirs fil & coton; — 62 *liv.* de velours de coton; — 56, 160 *liv.* de toile; — 2915 *liv.* de toile de lin blanche; — 1240 *liv.* de fayence; — 600 paires de ſouliers de cuirs; — 1 balle d'épingles; — 400 chapeaux de caſtor.

Pour *Lisbonne*, 80, 000 *liv.* de ſeigle; — 11, 600 *liv.* de farine; — 1266 *liv.* d'étoffe au quart & ſixiéme de ſoie; — 9295 *liv.* de toile de lin; — 3643 *liv.* de draps de laine; — 2320 paires de bas de laine; — 1325 *liv.* de maroc; — 2445 *liv.* d'épingles; — 4070 *liv.* de tapiſſe-

rie ; — 579 paires de cardes à carder ; — 1 caiſſe & 300 *liv.* de rubans de ſoie ; — 400 *liv.* de laine d'Allemagne ; — 1 caiſſe de confitures ; — 24 chaiſes & fauteuils ; — 62 *liv.* d'étoffe de ſoie ; — 72 chapeaux demi-caſtors ; — 2 caiſſes de livres ; — 2 caiſſes, 1 tonneau & 1 ballot de merceries ; — 32 douzaines, 6 paires de bas de ſoie ; — 38 douzaines de peaux de veau ; — 140 coupons de cuirs de vaches ; — 104 douzaines de peaux de moutons ; — 1 caiſſe de bougie ; — 320 *liv.* de fayence.

DU HAVRE, *le 19 Septembre 1765.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port les 16 17 & 18 de ce mois, les Navires le *Thomas*, Capitaine *Lemonnier*, venant de la Guadaloupe avec 84 bariques, 3 tierçons, 12 quarts de ſucre ; — 42 balles & ballotins de coton ; — 4 quarts, 1 ſac de café ; — 8 milliers de bois de gayac ; — la *Lancize*, Capitaine *J. B. Darcour*, venant de la Martinique, & chargé de 213 bariques 1 tierçon, 2 quarts de ſucre terré ; — 30 boucauts, 2 tierçons, 109 quarts, 125 ſacs de café ; — 18 balles & ballots, 2 ſacs de coton ; — 1 grenier, 2 ſacs de caſſe ; — 11 billes de bois des Iſles ; — 1 caiſſe de cacao en pâte ; — 9 barils, 3 caiſſes, 1 pot de confitures ; — 1 baril de vieux cuivre ; — les *Deux Freres*, Capitaine *Preud'homme*, venant du Cap, où il a chargé 143 bariques, 4 quarts de ſucre ; — 44 bariques, 24 boucauts, 5 tierçons, 56 quarts, 15 ſacs de café ; — 4 bariques, 6 quarts, 1 ancre d'indigo ; — 95 balles, 17 ballotins de coton ; — 119 cuirs ſecs en poil ; — 145 milliers de bois de campêche ; — 4 caiſſes de liqueurs ; — 4 barils de confitures ; — 3 caves de ſyrop ; — 86 *liv.* de vieux cuivre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 14, le Navire l'*Emanuel*, de 250 tonneaux, Capitaine *L. M. Guigou*, allant à Cadix, chargé de grains & de pluſieurs ballots de merceries & de quincailleries ; — le Navire Hollandais la *Jeanne*, du Port de 400 tonneaux, Capitaine *Willem Albert*, allant à Amſterdam, chargé de 450, 586 *liv.* de ſucre brut & terré ; — 34, 331 *liv.* de café ; — 1, 522 *liv.* d'indigo ; — 13,385 *liv.* de cacao ; — le Senau la *Ducheſſe de Mazarin*, du Port de 150 tonneaux, Capitaine *L. Perré*, allant à Cadix, chargé de 1, 022 ſacs de farine peſants 261, 160 *liv.* — 45 balles & ballots de diverſes marchandiſes.

DE L'ORIENT, *le 18 Septembre 1765.*

Prix courants des marchandiſes de la Compagnie des Indes.

Café de Bourbon en balle, tarre & trait, 18 ß 2 ₰ à 18 ß 4 ₰ ; — d°. en balles refaites, même tarre & trait, 17 ß 8 ₰ à 17 ß 11 ₰ ; — d°. en ſacs, avariés, 14 ß 8 ₰ *la livre* ; — bois de ſapan, *le cent*, 34 ℔ 9 ß à 34 ℔ 14 ß ; — thé hayſven skin, 5 ℔ 13 ß à 5 13 ß 3 ₰ ; d°. hayſven, 9 ℔ 2 ß 3 ₰ à 9 ℔ 7 ß 3 ₰ ; — thé boé en groſſes caiſſes, 2 ℔ 1 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß 3 ₰ ; — d°. en demie-caiſſes, 2 ℔ 5 ß 6 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ ; — d°. camphou, 4 ℔ 15 ß 3 ₰ à 4 ℔ 17 ß ; — Pekao, 7 ℔ 1 ß à 7 18 ; — d°. Saotchaon, 5 ℔ 13 ß 3 ₰ à 5 19.

DE BAYONNE, *le 12 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 2 au 7 de Septembre, la Frégate l'*Heureuſe Société*, de Bayonne, Capitaine *J. L. Leblanc*, venant de S^t. Domingue avec 118 bariques de ſucre blanc ; — 60 bariques, 31 quarts, 121 ſacs de café ; — 1 quart d'indigo ; — le Senau les *Trois Mariannes*, de Bayonne, Capitaine *Jo. Laregny*, venant du Cap Français, chargé de 123 bariques de ſucre ; — 140 bariques de café ; — 4 ſacs de cacao ; — 208 cuirs en poil ; — 30 tonneaux de bois de campêche & de gayac ; — le Brigantin le *Pompeux*, de Bayonne, Capitaine *P. Salvat*, venant de S^t. Sebaſtien avec un chargement de 190 caiſſes de ſavon & 30 tonneaux de leſt en ſable ; — la Pinaſſe *l'Alexandre*, de Bayonne, Capitaine P. *Dumas*, venant de S^t. Sebaſtien avec 110

quintaux de fer ; — 120 cuirs verts ; — 4 ancres de fer ; — 2 bariques & 5 ballots de différentes marchandiſes.

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le même intervalle, pour *Vannes*, 20 barils, 3 demi barils de brai & goudron ; — 2 pains de bray ſec ; — 1400 planches de ſapin ; — pour *Rouen*, 186 balles de laine ; — 215 pintes d'eau-de-vie ; — 8 planches de pin ; — 8 jambons ; — pour *St. Gilles*, 30 milliers de reſine & 1200 planches de pin ; — pour *Nantes*, 70 milliers de reſine & 200 planches de pin ; — pour *Grandville*, 38 milliers de bray & reſine ; — 8 demi-queues de vin de France ; — 356 traques d'avirons ; — 400 planches de pin ; — 98 barils de bray gras ; — pour *Lisbonne*, 3500 conques de bled d'Inde ; — pour le *Havre de grace*, 45 buſſes d'huile ; — 18 demi queues & 4 tiers de vin ; — 2 pieces & 21 barils d'eau-de-vie ; — 1 barique de jambon & 51 balles de regliſſe ; — pour *St. Sebaſtien*, 12 futailles d'eau-de-vie & 22 caiſſes de caſſonade ; — pour *Camariguo*, 12 tonneaux de leſt en ſable.

FINANCES.

De New-York, *le 20 Juin 1765.*

Etabliſſement d'un Hôtel des Monnoies.

Nous apprenons par les derniers avis venus de Londres, qu'on doit établir ici un Hôtel des monnoies pour y frapper des pieces d'argent, *&c.* En cas que cette nouvelle ſoit vraie, & qu'on faſſe paſſer ici les inſtrumens néceſſaires pour ce travail, il faut eſpérer qu'on y tranſportera auſſi des lingots, & qu'on empêchera l'exportation de ceux qui nous reſtent.

Suite *de l'extrait des Edits & Arrêts précédemment annoncés.*

Arrest du Conseil d'Etat, *du premier Septembre 1765.*

Le Roi voulant pourvoir au payement des décomptes des dettes de la Marine des années 1758 & 1759, & voulant favoriſer ceux des créanciers qui ſe ſont conformés à l'Arrêt du 2 Avril 1763, il a ordonné ce qui ſuit ; 1°. que les créanciers des exercices de 1758 & 1759 ſeront tenus de rapporter leurs décomptes avant le premier Décembre prochain au ſieur Nouette, Tréſorier Général des Invalides, &c. pour par lui être donné en échange des Reconnaiſſances ; 2°. que le ſieur Nouette ne pourra donner des Reconnaiſſances au-deſſous de la ſomme de 500 ℔ ; 3°. que tous les décomptes ayant été réunis dans un ſeul & même article, le ſieur Nouette ne pourra les retirer ſéparément ; 4°. que le ſieur Nouette tiendra un regiſtre, &c.

A la ſuite du préſent Arrêt ſont deux formules de Reconnaiſſance.

La ſuite de l'extrait des Edits & Arrêts nouveaux à l'Ordinaire prochain.

Cinquante-ſeptieme Loterie de la Ville tirée le 25 Septembre 1765.

Numéros.	Lots.
85081. . . .	. . . 50000 ℔.
89432. . . .	. . . 20000.
83033. . . .	. . . 10000.
89849. . . .	. . . . 10000.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Marſollier,	14e.	P.	1
Baroy,	27e.	A.	8
Carrelet,	31e.	C.	2
Defais,	42e.	M.	1
De Lauge,	48e.	L.	3
Lallemant,	49e.	J. p. M. t.	2
Cadeau,	57e.	J.	3

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*	*Jeudi 26.*
Actions des Indes.	1335	1335. 32 ½	1332 ½	1332 ½
Emprunts de la Comp.	438	438		438
Promesses à 5 p ○/○				
Promesses à 4 p ○/○	38 ½	38	38	
Actions des Fermes.	1015	1015	1015	1015. 12 ½
Lots de la 3e Loterie.	5e. à 11e. 19 / 13e. 28	5e. à 11e. 18 ½		
Amortissement.				10. 4m
2 ß p # du Dixiéme.	10	10. 2m	10. 2m	10. 2m
Annuités.	439	439	440	440
Coupons d'annuités.	87 ½	87 ½	87 ½	87 ½ 88
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15. 15 ½ 5m	14 ¾ 15. 15 ½ 5m	14 ¾	14 ¾ 15 2m 15 ¼ 4m
Colonies, 1759.				
Canada.	36. 36 ½ 3m	36. 38. 5m	36	36
Époques.	6e. 18 ½	4e. 18 ½	6e. 18 ½	6e. 18 ½
Loterie de la Compe.	303	303	303	303
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ○/○.	68			68
3 p ○/○ sur les Cuirs.	49 ½		49	49 ½
3 p ○/○ sur les Postes.				
Bretagne.	12 ½			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅛	56 ⅛	56 ⅛	56 ¼
Londres.	31 ¼ ⅛	31 ¼	31 ⅜	31 ⅝
Hambourg.	176 ½	176 ½	176 ½	176 ½
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 ½	96 ½	96 ½	96 ½
Lyon, *Août.*	¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 #, & pour le Journal seul, de 18 # par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à M.* DE GRACE, *au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 # par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 29 Janvier.

DU CAP FRANÇOIS *le* 14 *Nov.* 1764.

ARRIVÉE *de Navires Marchands.*

AU PORT-AU-PRINCE, le Senau le *Double Louis*, du Havre, Capitaine J. P. *Bechet*, arrivé le premier Novembre; — l'*Aurore*, de Marseille, Capitaine P. *Rose*, arrivé le 2; — les *Deux Amis*, de Cherbourg, Capitaine J. *Delamaire*, arrivé le 3; — la *félicité*, de Marseille, de 240 tonneaux, Capitaine *Antoir*, arrivé le 4.

☞ A JACMEL, le Senau la *Prospérité*, de Bordeaux, Capitaine *Belso*, arrivé le 28 Octobre.

☞ Au CAP, le Navire la *Néréide*, de Marseille, Capitaine *Blanc*, parti le 7 Juin, arrivé le 6 Novembre; — le 7, sont arrivés la *Marianne*, de Bordeaux, Capitaine *Masson*, parti le 8 Septembre; — le S. *Cast*, de Nantes, Capitaine le *Heude*, parti le 4 Mai; — la *Bretagne*, de St. Malo, Capitaine *Donjon*, parti le 22 Mai; — la *Rosalie*, de St. Malo, Capitaine *Baudry*, venant de Guinée avec 651 Noirs; — la *Marianne*, de Bayonne, Capitaine *Alsouet*, partie le 10 Septembre; — le 8 Novembre, sont arrivés le *Neptune*, de Bordeaux, Capitaine *Chaudra*, parti le 13 Juin; — le *Jeune Isaac*, du Havre, Capitaine *Legrand*, parti le premier Septembre; — le 9 sont arrivés le St. *Louis*, du Cap, Capitaine *Hervé*, parti de Bordeaux le 11 Septembre; — la Ste. *Rose* de Bordeaux, Capitaine *Daguerre*, partie le 21 Septembre; — le 10 sont arrivés l'*Heureux*, de St. Malo, Capitaine *Delachoue*, parti de la Martinique le 30 Octobre; — le *Jean-François*, de Bordeaux, Capitaine *Dufau*, parti le 11 Septembre; — le St. *Roch*, de Bordeaux, Capitaine *Audoire*, parti le 25 Septembre, arrivé le 11; — le *Hardy*, de Nantes, Capitaine *Hardy*, parti le 2 Septembre, arrivé le 13 Novembre.

NAVIRES *en expédition.*

☞ Au PORT-AU-PRINCE, le Navire le *Magnifique*, Capitaine *Sibron*, pour Bordeaux; — le St. *François*, Capitaine *Georget*, pour Nantes.

☞ Au CAP, l'*Aimable Rosalie*, de Bayonne Capitaine *Lafargue*; — l'*Harmonie*, de Bordeaux, Capitaine *Seignouret*; — le S. *Pierre* & S. *Paul* de Marseille, Capitaine *Peix*, pour Bordeaux; — le S. *Jean*, *dit le Vendôme*, du même Port, Capitaine *Lieutau*.

PRIX *des marchandises de la Colonie.*

☞ Au PORT-AU-PRINCE, sucre blanc, 60 à 66 ℔ le *cent*; — commun, 40 à 58 ℔; brut, 34 à 35 ℔; — coton, 165 ℔ le *cent*; indigo bleu, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß la ℔; — indigo cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — caffé, 15 à 16 ß; — piastres gourdes, 33 p ⅌ perte.

☞ A LÉOGANE, sucre blanc, 60 à 66 ℔ le *cent*; — commun, 42 à 57 ℔; — brut, 33 à 34 ℔; — coton, 165 ℔; — indigo bleu, 7 à 7 ℔ 15 ß la ℔; — cuivré, 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10 ß; — caffé nouveau, 15 à 16 ß 6 ₰, rare.

☞ A St. MARC, sucre blanc, 55 à 60 ℔ le *cent*; — commun, 42 à 50 ℔; — brut, 30 à 33 ℔; — coton, 140 à 150 ℔; — in-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

digo bleu, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ la ℔; — cuivré, 5 ℔ 10 ß à 6 ℔; — caffé nouveau, 14 à 15 ß; — vieux, 12 ß à 12 ß 6 ₰.

☞ A l'Arcahaye, ſucre blanc, 60 à 62 ℔; brut, 33 à 34 ℔; — coton, 160 ℔ le *cent*; indigo, 6 ℔ 10 ß la ℔.

☞ Au Cap, ſucre blanc, 58 à 65 ℔; — ſucre de ſirop fin térré, 58 à 61 ℔; — ſucre commun, 50 à 55 ℔; — brut, 32 à 34 ℔; — coton, 170 à 180 ℔ le *cent*; — cuirs, 7 ℔ 10 ß à 9 ℔ la *piéce*; — indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 10 ß; — caffé nouveau, 15 à 15 ß 6 ₰; — vieux, 12 à 14 ß la ℔; — piaſtres gourdes, 34 à 35 pour cent perte.

Prix des Marchandiſes de France.

☞ Au Port-au-Prince, vin vieux, 180 à 200 ℔ la *barrique*; — vin nouveau, 130 à 150 ℔; — farine de Moiſſac, 70 ℔ le *barril*; — ſavon 60 ℔ le *cent*.

☞ A Léogane, vin vieux, 240 ℔; — nouveau, 110 à 130 ℔; — farine de Moiſſac, 85 ℔; — ſavon, 60 ℔.

☞ A St. Marc, vin vieux, 240 à 250 ℔; nouveau, 170 à 180 ℔; — farine de Moiſſac, 90 à 100 ℔; — ſavon, 55 à 60 ℔.

☞ Au Cap, vin vieux, 200 ℔; — vin nouveau, 100 à 120 ℔; — farine de Moiſſac, 66 à 70 ℔; — ſavon, 45 ℔.

Cours *du fret.*

☞ Au Port-au-Prince, ſucre, 10 ₰ par ℔; — indigo, 24 ₰; — caffé, 12 à 15 ₰; coton, 24 à 30 ₰ par ℔.

☞ A Leogane, ſucre, 12 ₰; — indigo, 18 à 20 ₰; — caffé 15 ₰; — coton, 30 à 36 ₰ par ℔.

☞ Au Cap, ſucre blanc, 8 à 10 ₰; — brut, 10 à 12 ₰; — indigo, 18 à 24 ₰; caffé 10 à 12 ₰; — coton, 24 à 30 ₰ par ℔.

Morts.

☞ Le Sr. Joseph Peyrottes de Soubés, ci-devant Arpenteur général dans le Reſſort du Conſeil ſouverain du Port au-Prince, & depuis Ingénieur ordinaire au département de St. Marc, y eſt décédé le 22 Octobre dernier.

☞ J. B. Tombraire, natif de la ville de St. Malo, eſt mort à Jacmel le 14 Octobre dernier, âgé de plus de cent ans: il s'étoit trouvé en qualité de Soldat au malheureux combat de la Hogue, en 1692.

De la Martinique *le 23 Nov. 1764.*

Prix des denrées de la Colonie.

Sucre, premiere qualité, 70 à 72 ℔ le *cent*; — ſeconde, 66 à 68 ℔; — 3e. 62 à 64 ℔; — commun, 56 à 58 ℔; — têtes, 42 à 44 ℔; — bruts, 30 à 33 ℔; — coton, 180 ℔ le *cent*.

Caffé fin verd, 20 à 21 ß la ℔; — caffé ordinaire, 18 ß 6 ₰ à 19 ß 6 ₰; — cacao, 15 à 16 ß la ℔; — lettres de change de Cayenne ſur le tréſor royal, 30 pour *cent*.

Prix *des marchandiſes de France.*

Bœuf, premiere qualité, 100 à 105 ℔ le *barril*; — bœuf ordinaire, 80 à 84 ℔; farine normande, 45 à 48 ℔ le *barril*; chandelles, 15 à 18 ß la ℔; — beurre en quarts, 60 ℔; — ſuif en frequins, 75 ℔ le *cent*; — langues en demi-barril, 66 ℔; — petit ſalé en quarts, 30 ℔; — maquereaux en quarts, 18 ℔; — marmites de fer, 7 ß 6 ₰ le *point*; — toiles Bretagnes de 1300 ℔ juſqu'à 2000 ℔ la *balle*; — toiles de Morlaix, 150 ℔ la *piéce*; — brins $\frac{7}{8}$, 50 ß l'*aune*; — $\frac{3}{4}$, 40 ß l'*aune*; — ſiamoiſes de $\frac{3}{4}$, 3 ℔; — de $\frac{7}{8}$, 3 ℔ 10 ß l'*aune*; — gingas de Normandie, 30 ß; — gingas de Lille, 45 ß; — groſforts, 34 ß l'aune; — toile de Laval, 50 à 52 ℔ la *piéce*; — de Vimoutiers, 3 ℔ 7 ß 6 ₰ l'*aune*; — toiles de fougeres, 26 ß l'*aune*; — mouchoirs de fil de $\frac{21}{16}$, 45 ℔; — d°. de $\frac{5}{8}$, 30 ℔ la *piéce*; — clouds, 70 ℔ le *cent*.

Proces verbal *de l'épreuve du reméde préſervatif contre la morve des chevaux.*

Le préſervatif contre la morve des chevaux, inventé par M. de Sind, premier Ecuyer de S. A. E. de Cologne, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie, &c. ayant acquis beaucoup de célébrité par diverſes expériences; Son Excellence M. le Marquis de Bauſſet, Miniſtre plénipotentiaire du Roi très-Chrétien, près Sadite Alteſſe Electorale, propoſa à Monſeigneur le Duc de Choiſeul, l'acquiſition d'un reméde ſi utile, & fut chargé d'en ordonner une épreuve en grand, conjointement avec M. le Marquis de Noé, Brigadier & Colonel du Régiment d'Orléans, Cavalerie.

Il fut convenu entr'eux qu'on prendroit une vingtaine de chevaux exempts de tout

soupçon de morve, que le reméde préservatif ieroit adaministré au plus grand nombre de ces chevaux, & qu'on les mettroit tous ensemble dans une même écurie avec un ou plusieurs chevaux véritablement morveux, en prenant les soins nécessaires pour étendre à tous la communication de la morve.

Il devoit résulter de cette expérience, que si tous les chevaux qui avoient usés du préservatif, restoient exempts de morve, & si tous ceux qui n'en avoient fait aucun usage étoient atteints de la maladie, la bonté du reméde seroit pleinement constatée.

M. le Duc de Choiseul donna son approbation à ce plan, & en ordonna l'exécution.

On fut arrêté assez long-tems par la difficulté d'avoir des chevaux. Enfin dans le courant de Décembre de l'an 1762, M. Gayot, Intendant de l'Armée, envoya à Bonn 19 chevaux vieux, maigres & dans un état de misere & de dépérissement. Quelques-uns avoient la gale & la teigne, & on avoit lieu de craindre qu'ayant passé par des Pays infectés de morve, ils n'eussent couché dans plus d'une écurie suspecte.

L'épreuve devoit se faire dans le village de Poppelsdorff près de Bonn: ce village ne fournissoit aucune des commodités nécessaires. On fut obligé d'y former une écurie avec des planches, ce qui exposoit les chevaux à tout le froid d'un Hiver des plus rigoureux, circonstance qui ne pouvoit manquer de diminuer l'effet du reméde; la chaleur ou du moins la température de l'air contribuant beaucoup comme l'on sait, à l'action des drogues destinées à épurer la masse du sang.

Malgré tous ces obstacles, M. de Sind n'hésita point à faire l'essai de son reméde sur ces chevaux. Il les laissa reposer jusqu'au 10 de Janvier. Pendant ce temps là M. le Marquis de Bausset lui proposa un nouveau plan qui tendoit à rendre l'épreuve encore plus exacte.

Il fit numéroter les 19 chevaux, & les numéros frappés sur de petites feuilles de fer blanc, furent attachés aux crins de la queue & cachetés. Les 14 premiers numéros furent consacrés à éprouver la contagion du cheval morveux. De ces 14 chevaux, 12 prirent le préservatif, & les 2 autres furent exposés sans avoir pris le reméde. Les 5 derniers numéros furent laissés dans une écurie séparée, & on les destina à éprouver la contagion de l'écurie infectée après qu'on en auroit tiré tous les chevaux de la premiere épreuve. Comme ce dernier plan ne fut proposé qu'un peu tard, le reméde avoit déjà été administré une ou deux fois à tous les chevaux, à l'exception des 2 destinés à prendre la morve.

Le cheval morveux qu'on avoit choisi pour communiquer le venin, fut examiné avec soin. La qualité de la matiere qu'il jettoit, & les chancres dont ses naseaux étoient remplis, garantirent suffisamment que la morve étoit de l'espèce la plus maligne.

Le 10 Janvier 1763, les 14 premiers chevaux furent mis dans l'écurie avec le cheval morveux, & y resterent jusqu'au 23 du même mois. Le nommé Deslaurier, Dragon du Régiment de Choiseul, Compagnie de Bausset, avoit été envoyé à Poppelsdorff pour veiller assidument aux détails de cette épreuve. On lui ordonna de promener chaque jour le cheval morveux dans l'écurie, de l'approcher successivement de chacun des chevaux mis à l'épreuve, & de les faire boire tous dans le même seau, afin qu'aucun ne fût à l'abri de la communication. Il fit plus, & sans en avoir reçu l'ordre, il frotta plusieurs fois avec du foin les naseaux du cheval morveux remplis de matiere, & donna ce foin à manger aux autres chevaux.

Dès les premiers jours les deux chevaux qui n'avoient point usé du préservatif, donnerent des signes de morve par des glandes au-dessous de la ganache, & par un écoulement de matiere virulente par les naseaux. Lesdits deux chevaux avoient été examinés avant l'épreuve, & trouvés l'un & l'autre parfaitement sains, ainsi qu'il en conste par un procès verbal en régle.

Les 12 qui avoient usé du préservatif, ont constamment résisté à une communication procurée avec tant d'art. Ceux qui avoient la gale & la teigne en ont été gueris. Quelques-uns ont jetté la gourme pendant 4 ou 5 jours. Ces accidens prouvoient que le sang de ces chevaux étoit disposé à la corruption, & par conséquent

qu'il n'en étoit que plus ſuſceptible du VIRUS morveux. Cependant aucun des 12 n'a été atteint de la morve.

Le 23 Janvier on ota les 14 chevaux de l'écurie infectée : on mit les 2 qui avoient pris la morve dans une écurie à part, & les 12 autres furent mis enſemble dans une autre écurie. Depuis cette époque, les 2 chevaux qui avoient pris la morve, ont toujours été en dépériſſant, tandis que les 12 autres ſe ſont rétablis de jour en jour. De ces 12, à la vérité, 2 ſont morts aſſez ſubitement peu de tems après avoir ſubi l'épreuve. On les a ouvert en préſence de Maréchaux experts jurés, & il conſte par le Procès verbal qui en a été fait, que ces 2 chevaux ſont morts d'une maladie accidentelle, & que leurs viſceres examinés crupuleuſement n'ont donné aucun ſigne de morve.

Le cheval morveux qui avoit ſervi à l'épreuve, mourut le 15 Février. Il fut ouvert en préſence des mêmes Maréchaux, & il conſte par leur Procès verbal que tous ſes viſceres furent trouvés ulcérés & corrodés par le VIRUS morveux.

Les 5 derniers chevaux furent mis le 28 Février à l'épreuve de l'écurie infectée. Quatre de ces chevaux avoient pris le préſervatif avec les premiers 12 chevaux, & le cinquiéme n'en avoit avalé qu'une ou deux priſes avant qu'il fût queſtion du dernier plan. Les 4 chevaux ſont ſortis après cinq jours de cette écurie ſans aucune atteinte de morve, & ont été réunis aux chevaux préſervés de la premiere épreuve. Le cinquiéme auſſi mis dans une écurie à part, n'a donné conſtamment d'autre ſigne de morve qu'une glande peu conſidérable à la ganache.

Le 1^er. des chevaux qui avoient pris la morve, mourut le 14 Mars. Le lendemain ouverture faite de ſon corps, on trouva preſque tous les viſceres remplis d'une matiere jaunatre & purulente, ainſi qu'il eſt atteſté dans un Procès verbal.

Le 8 Mars M. de Sind fit venir de Cologne des Maréchaux experts jurés, pour vérifier l'état de chacun des chevaux qui avoient été mis aux différentes épreuves. Ils ne voulurent rien décider, & demanderent un délai de 15 jours pour être plus aſſurés dans leur déciſion.

Le ſecond des chevaux qui avoient pris la morve, eſt mort le 22 Mars. Le lendemain ouverture faite de ſon corps, on a trouvé les poumons ulcérés & en état de corruption, dans un des ventricules du cœur une eſpèce de ſac rempli de matiere jaunatre, la trachée artere, verte & purulente dans la partie de plus près des poumons, les chairs autour des côtes toutes vertes & livides, le ſang en pluſieurs endroits comme de la boue. On a trouvé peu de matiere dans le ſinus frontal, parce que le cheval avant que de mourir en avoit beaucoup jetté par les naſeaux en un ſeul écoulement.

Le 26 Mars les Maréchaux experts jurés de Cologne ſe ſont rendus à Poppelſdorff, & après avoir fait l'examen des chevaux, ils ont atteſté par leur certificat, n'avoir trouvé dans les 14 chevaux aucun ſigne de morve, ni aucune marque qui pût les faire ſoupçonner d'avoir contracté cette maladie.

Le cheval expoſé à l'écurie infectée, & ſuſpect de morve a été tué & ouvert en préſence de ces Maréchaux. Ses viſceres ont paru auſſi ſains que ceux d'un poulain naiſſant, ce qui prouve le grand effet du reméde, puiſque ce préſervatif pris une ou deux fois, long-tems avant l'épreuve, a détruit totalement l'effet de la communication.

Avant que de procéder à l'épreuve, M. le Marquis de Bauſſet avoit écrit à Lyon à M. Bourgelat pour ſavoir de lui quel étoit le laps de tems après lequel on étoit aſſuré, que des chevaux expoſés à la communication de la morve, n'en avoient reçu aucune atteinte. M. Bourgelat répondit que le terme ordinaire étoit de 40 jours, mais que pour plus grande ſureté il étoit d'avis qu'on le prolongeât juſqu'à deux mois.

Cette derniere condition a été remplie, puiſque les chevaux ſortis de l'épreuve de la communication le 23 Janvier, ont été gardés juſqu'au 28 Mars, jour auquel ils ont été mis en vente,

On donnera l'ordinaire prochain l'explication de la propriété de l'électuaire préſervatif contre la morve des chevaux, &c.

DE LONDRES *les* 8 *&* 11 *Janvier* 1765.

EXTRAIT *des Gazettes Angloiſes.*

On ſait par des avis envoyés au Bureau de l'Amirauté de Londres, que le 25 Décembre il y a eu à Huttoft un coup de vent

terrible, dans lequel le Navire le St. *Nicolas*, Capitaine *Robert Airſom*, freté de Peteſbourg pour Londres avec un chargement de fer & de chanvre, a été jetté à la côte de Lincolnshire, environ à 7 lieues du côté méridional de Sparn. Le bâtiment a reſté ſur la vaſe, on penſe qu'il a été avarié dans ſa quille.

Un bâtiment Suédois commandé par *Jacob Stemdſtroin*, & parti de Gothland pour la Hollande, a échoué dans le Sund le 20 Décembre dernier.

Le 10 du mois paſſé, le bâtiment de *Jean Aris Kok*, freté à Stetin pour Archangel, a eu le même accident ſur la côte de France, près de Fremblude.

Le *Vrai Amour*, Capitaine *Magnus Nicolſan*, freté à Londres pour Dublin, a péri ainſi que l'équipage dans la Baye de Gerrem, près de Falmouth, une partie de la coque du Navire a été jetté ſur le rivage où on ſuppoſe qu'on aura ſauvé un peu de fer, faiſant partie de ſon chargement.

Un autre bâtiment, Capitaine *Hoyan*, partant de Londres pour Dublin où il portoit diverſes ſortes de marchandiſes, s'eſt perdu derniérement en allant à Werford, tout l'équipage s'eſt noyé.

On écrit d'Hambourg le 26 Décembre, qu'il ſe trouve beaucoup de grains noirs dans le riz & dans le froment de la récolte derniere; la Faculté de Médecine de cette ville a décidé que ces ſortes de grains étoient très-pernicieux pour les hommes & pour les beſtiaux; en conſéquence les Magiſtrtas ont rendu une Ordonnance qui défend aux Meuniers, ſous peine de payer une amende conſidérable, de moudre de pareils grains.

Les dernieres lettres de Virginie font beaucoup de plaintes des mouſquets & fuſils exportés depuis quelques mois d'Angleterre dans cette Colonie. Les Colons comme les Sauvages en éprouvent ſouvent d'étranges accidens, parce qu'ils crevent dans leurs mains.

On écrit de Rome que la derniere inondation du Tibre, & l'impétuoſité de ſon cours, a jetté ſur le rivage nombre de piéces antiques curieuſes: il eſt probable que depuis bien des ſiécles elles étoient enfouies dans ce fleuve. Il y avoit entr'autres curioſités deux petites ſtatues de bronze tout à-fait finies, l'une repréſente Cléopatre & l'autre Eſculape.

On apprend de Liſbonne qu'on y équipe en toute diligence trois eſcadres qui doivent inceſſamment appareiller, l'une pour Goa où elle tranſportera des troupes & des munitions; la ſeconde pour le Breſil, & la troiſiéme pour Mazagan ſur la côte d'Afrique.

On écrit de Newcaſtle qu'on y a reçu depuis peu commiſſion de Liſbonne, pour acheter 2 bâtimens neufs, très-forts d'échantillon, qui étoient deſtinés pour le commerce du charbon de terre; les Portugais doivent les employer à la pêche de la baleine qu'ils feront à Granland.

De Briſtol le 9 Janvier, le Capitaine *Carrin*, commandant la *Bonne volonté*, venant de Waterford, eſt entré ici dimanche dernier avec le *Fort Royal*, Cap. *Maver*: il rapporte avoir vu périr 8 jours auparavant ſur la côte de Werdford, 7 Navires, dont 3 avec leurs équipages; il y avoit parmi eux un bâtiment chargé d'oranges & de fruits; un autre de peaux & de cuirs, & les 2 autres du Port de Waterford.

Un Canonier ſervant à bord d'un Vaiſſeau de guerre, vient d'inventer une machine avec laquelle on peut débarraſſer aiſément un Vaiſſeau dans le plus gros tems, lorſqu'il a eu le malheur de perdre ſon gouvernail. L'appareil de la machine, & la maniere de l'employer, eſt plus facile que celle dont on s'eſt ſervi à bord d'un Vaiſſeau de 60 canons, qui a eu pareil accident en revenant de Terre-neuve.

PRIX *des grains à Londres le* 11 *Janvier.*

Le Froment, 40 à 44 ß *ſterl.* le *quarter*, peſant environ 444 ℔ *poids de marc*; — le riz, 22 à 24 ß; — le malt, 22 à 28 ß; — l'orge de 20 à 22 ß; — l'avoine, 15 à 17 ß 6 *ſterlings.*

On écrit de Cork le 27 Décembre, que le Capitaine *Denaran*, commandant le St. *Patrice*, de ce Port, arrivé depuis peu de Nantes, rapporte que peu avant ſon départ de ladite Ville, deux ou trois bâtimens venant du Cap François y étoient arrivés. Que les Capitaines avoient dit que peu après avoir paſſé la Bermaude, ils ont eu connoiſſance d'un bâtiment ſur lequel ils ont fait porter, & qu'ils ont reconu être un gros bateau Vermudien, dans lequel il y avoit 25 Anglois entiérement bien armés de mouſquets, de piſtolets &

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765: Du Mardi 24 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE *de l'idée générale de la ſituation du ſol & de la Province du Maine, & de l'état en général de ſon Agriculture actuelle.*

LE BAS MAINE au-delà de la Sarthe eſt dans un climat plus rude, & le ſol eſt plus froid; il renferme également de grands terreins incultes; mais de meilleure nature que les landes du haut Maine. Pour les mettre en état de produire, on y prolonge les jacheres juſqu'à 4, 5 & 6 années & plus; alors on ſele les gazons & les genets, qu'on brûle avant que d'enſemencer les terres.

Cette partie du Maine n'eſt plantée en vignes que dans les cantons limitrophes de l'Anjou. Elle renferme peu de plaines cultivées, ſi ce n'eſt le canton que l'on nomme *la Champagne* qui eſt le plus fertile de tous; le reſte eſt coupé de montagnes, il eſt fort couvert de plantations & chargé comme le haut Maine de bois & de forêts en taillis & futaye; les prairies naturelles y ſont rares, cependant on nourrit dans le pays plus de bétail de toutes eſpèces par le ſecours de ſes jacheres, que dans le haut Maine.

Les cantons du bas Maine qui produiſent le plus de froment, ſont *la Champagne*, & ceux qui avoiſinent les rivieres de Sarthe & de la Mayenne; les autres terreins produiſent de beaux ſeigles, des ſarazins, des avoines, des orges, des chanvres, du lin & des pommes à cidre.

La froideur du ſol & la rigueur du climat ne permettent pas la culture des fromens d'hyver; mais depuis quelque tems on y cultive des fromens de Mars avec ſuccès.

Le bas Maine fournit des carrieres d'ardoiſe, de pierre de taille de différentes qualités, pluſieurs mines de fer, des marnes, des pierres calcaires, *&c.*

On y éleve des chevaux de la petite eſpéce, des vaches qui fourniſſent beaucoup de beurre, des cochons,& une grande quantité de moutons dont les laines ſont renommées, & conviennent parfaitement aux manufactures d'étamine de la Province.

On y éleve encore des mouches, & la qualité de cire qu'on en retire approche de celle de Bretagne.

Cette contrée eſt en proportion de ſon étendue, plus peuplée que le haut Maine; les hommes y vivent durement & ſont très-laborieux.

Les labours s'y ſont comme dans le haut Maine, communément avec des bœufs; mais la maniere de cultiver eſt différente.

En général la Province du Maine a plus beſoin de ſecours & d'encouragement que de nouvelles cultures; elles y ſont ſuffiſament variées ſuivant les différentes natures du ſol. D'après un examen général, la Société s'eſt convaincue que l'eſſentiel pour animer l'agriculture, & l'économie rurale ſerait de connaître le principe de la miſere & de la décadence de l'agriculture. Pour cet effet, dès le

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

commencement de ſon établiſſement elle partagea ſon département, qui eſt conſirable, en trente cantons, dans leſquels elle choiſit deux ou trois aſſociés parmi les perſonnes diſtinguées du pays. C'eſt par leur travaux qu'elle s'eſt procuré les détails dont elle avait beſoin pour tâcher de développer ſucceſſivement les vices capitaux, les abus généraux qui donnent des entraves à l'amélioration de ſon agriculture, & à ſon encouragement.

EVALUATION de la ſortie réelle des grains & autres légumes ſecs, ſur le pied de la valeur fixée pour la perception des droits, ſçavoir : 6 l. 5 ſ. par quintal de froment ; 10 l. par quintal de farine ; 5 l. par quintal d'avoine ; 4 l. 3 ſ. 4 d. par quintal de ſeigle, menus grains & grenailles, 3 l. 17 ſols par quintal de légumes ſecs.

QUARTIERS.

Octobre 1764.

FROMENT.		FARINES.		AVOINES.		SEIGLES & autres GRAINS.		LÉGUMES SECS.	
Quintaux.	Valeur.	Quintaux.	Valeur.	Quintaux.	Valeur.	Quintaux.	Valeur.	Quintaux.	Valeur.
				Octobre 1764.					
223,757	1,398,481 l. 5 ſ.	31,861	318,610 l.	1,063	5,315 l.	73,619	306,745 l. 16 ſ. 8 d.	31,415	183,777 l. 15 ſ.
				Janvier 1765.					
349,055	2,181,593 15	99,857	998,570	10,387	51,935	84,848	353,533 6 8	42,272	247,291 4
				Avril 1765.					
504,922	3,155,762 10	45,188	451,880	1,154	5,770	211,931	883,045 16 8	15,754	92,160 18

EXPORTATION DES GRAINES ET LÉGUMES SECS.

TOTAUX PAR QUARTIERS.

Octobre	1764	2,212,929 ℔	16 ß	8 d.	10,634,472 ℔ 7 ß
Janvier	1765	3,832,923	5	8	
Avril	1765	4,588,619	4	8	

TOTAUX *par nature de denrées pendant ces trois Quartiers.*

Froment	6, 735, 837 ℔ 10 ß	10, 634, 472 ℔ 7 ß
Farines	1, 769, 060	
Ayoines	63, 020	
Seigles & autres.		
Grains & graines	1, 543, 325 ℔ ß	
Légumes ſecs	523, 229 17	

DE SOISSONS, *le* 13 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Soiſſons*, 14 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Laon*, 15 ℔ 15 ß; à la *Fere*, 15 ℔; à *Vervins*, 17 ℔ 2 ß; à *Coucy*, 15 ℔; à *Ribemont*, 16 ℔; à *Marle*, 15 ℔ 6 ß 3 ₰; à *Roſoy*, 16 ℔ 10 ß; à *Hirſon*, 16 ℔ 13 ß 4 ₰; à *Guiſe*, 16 ℔ 16 ß; à *Noyon*, 14 ℔ 4 ß; à *Chauny*, 15 ℔ 1 ß; à *Ham*, 15 ℔; à *Clermont*, 15 ℔ 11 ß 6 ₰; à *Crepy*, 15 ℔; à *Château-Thierry*, 14 ℔ 3 ß 4 ₰; à *Fere en Tardenois*, 12 ℔ 12 ß.

DE MOULINS, *le* 15 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Moulins*, 13 ℔ 8 ß 6 ₰; à *Nevers*, 14 ℔ 8 ß; à *Château-Chinon*, 16 ℔ 16 ß; à *Decize*, 12 ℔ 12 ß; à *St. Pierre*, 11 ℔ 14 ß; à *St. Pourçain*, 13 ℔ 4 ß; à *Gannat*, 14 ℔; à *Montluçon*, 11 ℔ 16 ß; à *Evaux*, 14 ℔ 8 ß 9 ₰; à *Gueret*, 18 ℔; au *Buſſon*, 15 ℔ 12 ß; à *Montmarault*, 11 ℔ 4 ß.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Bordeaux*, 25 ℔ 14 ß 6 ₰; à *Blaye*, 17 ℔ 4 ß 5 ₰; à *Libourne*, 23 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Perigueux*, 19 ℔ 10 ß; à *Nontron*, 17 ℔ 7 ₰; à *Bergerac*, 20 ℔ 16 ß; à *Sarlat*, 17 ℔ 5 ß; à *Agen*, 20 ℔ 5 ß 3 ₰; à *Villeneuve*, 23 ℔ 1 ß 3 ₰; à *Monſſauquin*, 22 ℔; à *Marmande*, 22 ℔ 19 ß; à *Ste. Foy*, 20 ℔ 5 ß; à *Condom*, 21 ℔ 10 ß 9 ₰; à *Nerac*, 22 ℔ 10 ß; à *Caſteljaloux*, 22 ℔; à *Bazas*, 24 ℔ 12 ß 1 ₰.

DE PERPIGNAN, *le* 4 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Perpignan*, 26 ℔ 6 ß 5 ₰; à *Prades*, 26 ℔ 1 ß 3 ₰; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Foix*, 21 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Pamiers*, 19 ℔ 1 ß 8 ₰.

COMMERCE.

DE LONDRES.

Colonie de Labrador.

ON aſſure qu'on adoptera le projet de faire paſſer en Amérique un nombre conſidérable de nouveaux colons pour étendre l'établiſſement que le Capitaine Villiams, du corps de l'Artillerie, eſt allé former ſur la côte de Labrador dans le Golphe de St. Laurent, avec deux Compagnies d'Infanterie, leurs femmes & leurs enfans : on vante beaucoup la bonté de ce Pays, tant pour ſes précieuſes fourrures que pour ſon excellente pêcherie, & pour le grand nombre de ſes bons Ports.

DE LONDRES.

Nouvel établiſſement à la Dominique.

Nous apprenons par l'*Aimable Betty*, Ca-

Pitaine Rouſſel, venant de la Dominique, qu'on y a déjà abattu plus de vingt mille Pieds d'arbres, tant pour l'uſage des particuliers, que pour favoriſer la circulation de l'air; que l'établiſſement de la Baye de Roſeau, eſt pouſſé avec vigueur, & que l'intérieur de l'Iſle produit une grande quantité de très-bon cacao.

De Charles-Town.

importation de bois rouge.

On a importé à Charles-Town dans la Caroline méridionale, une grande quantité de très-beau bois rouge de la Floride orientale, qui a été eſtimé 21 ſchelings le pied quarré.

De New-Yorck.

Manufacture ſupprimée.

On a déjà diſcontinué la nouvelle manufacture de papier établie depuis peu à l'Iſle longue, par la crainte qu'on avait des droits de timbre impoſés en Amérique.

De Londres, *le* 31 *Août* 1765.

Pêche en Terre-Neuve.

On a avancé dans un des derniers papiers publics que l'Iſle de Jerſey avait envoyé cette année 20 navires à la pêche de Terre-Neuve, & qu'elle n'y en avait jamais tant employé auparavant; mais il eſt certain qu'en 1733, elle y en envoya 27; qu'en 1731, le nombre de perſonnes qui ſortirent de cette Iſle pour aller faire la pêche ſur la côte de Terre-Neuve, ſe montait à 1500 & en 1730 à environ 1700.

Naufrage.

Nous apprenons par des lettres de Batavia que le *Comte de Middelſex*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, Capitaine Fletcher, a donné contre un rocher près de cette Ville, & qu'il était en danger de périr.

Pirateries.

On a reçu avis de Hollande cette ſemaine, qu'un des Freres d'Angria le Pirate, commande une eſcadre formidable de Corſaires dans les Indes orientales, & que dans les différentes priſes qu'il a faites, il s'eſt emparé dans le Golphe Perſique d'une Junke Portugaiſe richement chargée.

D'Irlande.

Prix du Suif.

On écrit de Dublin qu'il y a pluſieurs mois que le prix du ſuif n'a été auſſi haut qu'il l'eſt à préſent, ce qu'il faut attribuer aux grandes quantités de cette denrée qu'achetent les Etrangers pour l'exportation, & dont une bonne partie paſſe à nos Colonies en Amérique.

De Londres.

Prix de la Cochenille.

La grande quantité de cochenille qui nous eſt venue derniérement par la flote de la Vera-Cruz, a déjà fait diminuer le prix de cette denrée, & on eſpere qu'elle baiſſera encore conſidérablement.

Nouvelles *Anglaiſes ſur le Commerce, du 17 au 29 Août* 1765.

Articles *d'exportation enregiſtrés le 17 à la Douane de Londres.*

Pour l'Italie & la France, 487 quintaux de plomb à giboyer; — pour la Hollande, 2600 onces d'or monnoyé; — pour Calais, 500 onces d°. — d°. 3073 onces d'argent monnoyé; — pour Gibraltar, 150 tonnes de bois de Campêche; — pour Veniſe, 50 tonnes d°. — pour la Hollande, 1362 quintaux de riz; — pour l'Eſpagne, 4939 *liv.* de ſalſe pareille; — d°. 9490 *liv.* de poivre.

Articles enregiſtrés le 22.

Pour Bruges, 105, 880 *liv.* de tabac; — pour la Nouvelle Angleterre, 1056 aunes de toile à voile; — pour Cadix, 1200 pieces d'étoffe; — pour la Hollande 1000 onces d'or monnoyé; — pour l'Italie, 264 quintaux de plomb; — pour

Gibraltar, 270 d°. — pour Lisbonne, 1434 quintaux de riz.

Articles enregiſtrés le 27.

Pour la Hollande, 113, 100 *liv.* de tabac; — pour Cadix, 1000 pieces d'étoffes; — pour Stettin, 135 quintaux de plomb; — pour Hambourg, 5 tonnes de bois de Campêche; — pour la Jamaïque, différentes eſpéces de marchandiſes pour la ſomme de 3020 ℔; — pour les Iſles Bermudes, d°. pour la ſomme de 1635 ℔.

Articles enregiſtrés le 29.

Pour Bruges, 330 quarters de froment; — d°. 612 quintaux de plomb; — pour la Hollande, 67 d°. — pour la Turquie, 3582 *liv.* d'indigo; — pour Bremen, 51, 214 *liv.* de tabac.

ARTICLES *d'importation enrégiſtrés le 17 à la Douane de Londres.*

Des Iſles, 1895 quintaux de ſucre; — d°. 3200 *liv.* de coton; — de Labrador, 120 quintaux de fanons de baleine; — d'Italie, 30 tonnes de valonia, drogue pour les Teinturiers.

Articles enregiſtrés le 22.

De Dantzick, 500 quarters de froment; — d'Irlande, 51, 906 verges de toile; — des Iſles, 2350 quintaux de ſucre; — d°. 7280 gallons de rum; — d'Italie, 1840 *liv.* de ſoie torſe; — de Portugal, 27 tonnes de vin; — d'Italie, 8675 *liv.* de ſoie torſe; — de Ruſſie, 310 tonnes de chanvre; — d°. 130 tonnes de fer; — d°. 70 tonnes de lin; — de France, 2394 gallons d'eau-de-vie; — des Iſles, 6834 gallons de rum; — d°. 1360 quintaux de ſucre.

Articles enregiſtrés le 27.

D'Italie, 6015 *liv.* de ſoie torſe; — d'Oporto, 35 tonnes de vin; — de Hambourg, 20'000 *liv.* de toile; de Corke; — 531 quintaux de beurre; — d°. 18 tonnes de ſuif; — d°. 14 barils de bœuf & de porc; — de Hollande, 2100 *liv.* de vif-argent; — de la Jamaïque, 10, 162 gallons de rum.

Articles enregiſtrés le 29.

De la Méditerranée, 1000 *liv.* de quinquina; — d°. 2560 *liv.* de ſoie torſe; — d°. 12,000 *liv.* de coton; — d'Oporto, 18 tonnes de vin; — de Stockolm, 271 tonnes de fer; — de Hambourg, 1200 *liv.* de toile; — des Iſles, 1654 quintaux de ſucre; — d°. 260 quintaux de café.

DE CETTE, *le 7 Septembre 1765.*

IMPORTATION.

Il a été importé de différens Ports d'Eſpagne & d'Italie dans cette Ville, depuis le 19 Août, juſques & compris le 7 de Septembre 31, 500 *liv.* de riz; — 30, 704 *liv.* de couperoſe; — 260 *liv.* d'anchois; — 20 muids vuides; — 8100 *liv.* de rognures de cartes; — 65 *liv.* de corail; — 1500 cedras; — 18 parapluies; — 22 *l.* de cacao; — 60 bouteilles de liqueurs; — 1245 planches de liege.

Il a été exporté de ce même Port, depuis le 19 Août, juſques & compris le 2 de Septembre, 20 *liv.* de marchandiſes à l'eſtimation, 1000 planches de liege, 11, 000 de bled, 90 peaux de mouton, 20 d°. de vache pour l'Eſpagne; — 55 muids, 8 demi-queues $\frac{2}{5}$ de vin, pour Rouen & St. Tropes; — 3902 *verges* d'eau-de-vie, 10, 086 *liv.* de verdet, 2790 *liv.* de graine de jardin, 520 *liv.* de criſtal de tartre, 200 *liv.* d'écorce d'orange, 167 *liv.* de piſtaches, 228 peaux de moutons, 115 *liv.* de vermicheli, pour Rotterdam; — 450 bouteilles de galetes verre, 500, pour l'Italie.

DE BORDEAUX, *le 12 Septembre 1765.*

Il eſt entré dans ce Port le 7 & le 10 de Septembre, les Navires le *Conquérant*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine P. Lambert, venant de la Martinique; — le *David*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Renoullaud*, venant de St. Marc. Ces Navires étoient chargés

de 148 bariques, 5 tierçons, 6 quarts de ſucre terré & tête ; — 19 bariques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut ; — 5 boucauts, 2 futailles, 272 bariques, 31 tierçons, 145 quarts, 2 ancres 1 ſac de café ; — 23 futailles, 8 bariques, 3 tierçons, 21 quarts, 12 ancres, 1 baril d'indigo ; — 1 barique, 1 quart, 1 ancre de carret ; — 5 caiſſes, 5 barils, 4 pots de confitures ; — 30 balles, 6 ballots, 5 ballotins, 12 matelas de coton ; — 1 caiſſe de tabac d'Eſpag. — 89 cuirs en poil ; — 2 barils 1 caiſſe de liqueurs ; — 1 caiſſe de fruit ; — 2 tierçons, 14 quarts de cacao ; — 2 chaudieres, 2 bariques, 1 quart, 2 barils de vieux cuivre ; — 17 caiſſes de ſyrops ; — 1 grenier de canefice.

Les Navires le *Conſtant*, de Bordeaux, de 240 tonneaux, Capitaine *Feuilherade*, venant de St. Louis, & le *Lyon* de 300 tonneaux, Capitaine *Rion Delageſſe*, venant de St. Domingue. La charge de ces Navires conſiſtait en 348 bariques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut ; — 200 bariq. 1 tierçon, 1 quart de ſucre terré ; — 6 bariques, 26 tierçons, 12 quarts, 3 ancres, 2 barils d'indigo ; — 37 madriers de bois d'Acajou ; — 63 balles, 10 ballots de coton ; — 49 boucauts, 31 futailles, 107 bariques, 38 tierçons, 230 quarts, 1 ancre, 3 ſacs de café ; — 3 caiſſes de liqueurs ; — 1 caiſſe, 3 caves de ſyrop ; — 1 paquet, 1 ſac de carret ; — 6 barils, 3 caiſſes de confitures ; — 90 côtés de cuirs tannés ; — 1 ancre de cacao ; — 1 demi ancre de gingembre ; — 1 baril de gomme de Gayac ; — 2 dents de morfil.

Prix *courant des denrées de l'Amérique, le 14 Septembre 1765.*

Sucre blanc, premiere ſorte, 56 à 58 l. — deuxieme ſorte, 53 à 55 l. — troiſieme ſorte, 49 à 51 l. — blanc commun, 44 à 46 l. — petit commun, 38 à 40 l. — tête, 33 à 35 l. — ſucre brut de Léogane, 31 à 33 l. — du Cap, 28 à 30 l. — de St. Louis, 26 à 28 l. — de la Martinique, 22 à 24 l. le quintal ; — café de la Martinique nouveau fin, 15 à 15 ſ. 6 d. — d°. marchand, 14 à 14 ſ. 6 d. — d°. vieux, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. — café de St. Domingue nouveau fin, 14 à 14 ſ. 6 d. — d°. marchand, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. — dito vieux ; 11 ſ. 9 d. à 12 ſ. *la livre* ; — indigo bleu & violet, 8 l. 10 ſ. à 9 l. — mêlé, 6 l. 10 à 7 l. — cuivré fin, 5 à 5 l. 5 ſ. *la livre* ; — coton de St. Domingue, 155 à 160 l. — dito de la Martinique, 145 à 150 l. — gingembre gris, 22 à 24 l. — cannefice, 16 l. — cuirs tannés, 50 l. — d°. en poil, 12 à 14 l. — gingembre confit, 28 ſ. — citrons confits, 15 à 16 ſ. — rocou, 30 ſ. — cacao de la Martinique, 12 ſ. 6 d. à 13 ſ. *la livre* ; — ſyrop de ſucre, 12 à 13 l. — amidon, 18 à 20 l. — fer aſſorti de Suede, 16 à 17 l. — plomb en ſaumon, 24 l. — fer blanc, 125 l. *le quintal*.

De Caen, *le 14 Août 1765.*

Il eſt entré dans ce Port cinq Navires contenant enſemble 251 tonneaux venant de Brouage, de Dieppe, de Fecamp & du Havre. Leur charge conſiſte en différentes marchandiſes & en ſel, pour les dépôts de Caen.

Il eſt ſorti du même Port le Navire *l'Aventure*, Capitaine *Paris*, du port de 18 tonneaux, chargé de bled & d'orge pour l'Angleterre, & quatre autres Navires du port de 183 tonneaux, dont la cargaiſon eſt compoſée de différentes marchandiſes, & de bois de campêche, deſtinés pour Fecamp, le Havre & Morlais.

FINANCES.

Suite *des articles de l'Acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en 1763 & 1764, &c.*

XXVI. Aucune plainte ou reclamation ne ſera admiſe que celui qui la porte n'ait donné une caution pour le payement des frais qui pourront avenir juſques à la concurrence de ſoixante livres ſterlings, faute de quoi le Vaiſſeau & les marchandiſes ſeront ſaiſies.

XXVII. Si l'on ſaiſit un Vaiſſeau ou des marchandiſes pour cauſe de confiſcation, le Propriétaire ſera tenu de prouver qu'il n'eſt point en contravention.

XXVIII. Si dans les procès par voie d'information en Amérique, il ſe trouve quelque cauſe probable de confiſcation, le Juge le certifiera au Greffe, & il ne ſera alloué au Défendeur ni frais ni action. Dans les pourſuites où il n'y aura aucune information commencée, ni procès intenté, & où la Cour de Juſtice certifiera qu'il y avait cauſe probable de confiſcation, il ne ſera alloué au Pourſuivant que deux deniers de dommages & intérêts, & point de frais, & le défendeur ne ſera condamné qu'à un shelling d'amende.

DÉCLARATION & *Arrêts nouveaux.*

Lettres patentes du Roi, données à Compiegne le 12 Août 1765, regiſtrées au Parlement de Rouen, qui ordonnent à M. le Comte d'Eu, & aux ſieur & Dame Cromot, d'établir des Officiers-Gruyers.

Déclaration du Roi, donnée à Compiegne le 13 Août 1765, & regiſtrée en la Cour des Aides le 4 Septembre ſuivant, portant réglement pour l'impoſition de la taille dans la Province de Champagne.

Arrêt de la Chambre des Comptes du 20 Août 1765 concernant le don gratuit des Villes & Bourgs.

Arrêt de la Cour des Aides du 4 Septembre 1765, portant réglement pour les Greniers à ſel du Lyonnois.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 6 Nov. 1764, & Lettres Patentes ſur icelui, du même jour, regiſtrés en la Cour des Aides de Paris le 4 Sep. 1765, qui ordonnent qu'aucun taillable du Duché de Bourgogne, ne ſera reçu à ſe plaindre en ſurtaux pendant l'année 1765 & les deux ſuivantes, ſi ſa cote de taille n'eſt augmentée de plus d'un douziéme.

SUITE *de l'extrait des Arrêts précédemment annoncés.*

ARREST DU CONSEIL D'ETAT, *du 5 Juillet* 1765.

Pour l'ouverture de l'annuel de 1765.

Le Roi voulant regler les conditions auxquelles les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels ſeraient admis au payement du prêt & droit annuel, pour la conſervation de leurs Offices pendant l'année 1766, ordonne, 1°. que tous les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels, ſeront admis au prêt & annuel pour 1766, à commencer du premier Novembre prochain, juſqu'au dernier Décembre inclusivement; 2°. que ceux qui auront ſatisfait pour l'année 1765, y ſeront reçus en payant l'annuel ſeulement ſans aucun prêt 3°. que ceux omiſſionnaires des ſept années en exécution de la Déclaration de 1758, y ſeront admis en les payant avec l'année 1766, & un tiers du prêt ſeulement; 4°. que les Pourvûs des Offices de tous les Siéges royaux inférieurs & autres qui en font Corps, ſeront reçus au payement ſur le pied de la moitié de l'évaluation de leurs offices; 5° que l'article premier de ladite Déclaration ſera pleinement exécuté à l'égard des Officiers de Maréchauſſées, des Amirautés de Bretagne, des Monnoyes & autres Juriſdictions extraordinaires, des Receveurs aux Conſignations, Commiſſaires aux Saiſies-réelles, Greffiers & Subſtituts, leſquels payeront en entier le prêt & annuel; 6°. que la Déclaration de 1758, ſera exécutée en entier, & notamment en ce qui concerne les Engagiſtes de ſes Domaines &c.

Enſuite ſont des Lettres du Roi qui autoriſent le premier Huiſſier ou Sergent requis, à faire en conſéquence de l'Arrêt ci-deſſus, tous actes néceſſaires ſans autre permiſſion, &c.

EDIT

PORTANT *réglement pour les Notaires de la Ville d'Angouleme, du mois d'Août* 1765, *régiſtré au Parlement les* 30 *des mêmes mois & an.*

Le Roi étant informé que le nombre des Notaires dans cette Ville étant trop grand, faiſait que pluſieurs vivent dans une oiſiveté continuelle, & que d'autres ſe livrent à des travaux incompatibles avec leurs fonctions, s'eſt déterminé à réduire les dix-huit Offices qui exiſtent actuellement au nombre de douze, & leur donne des réglemens au nombre de douze Articles pour l'exercice de leurs fonctions.

La ſuite de l'extrait des Arrêts nouveaux à l'Ordinaire prochain.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Vendredi 20.*	*Du Samedi 21.*
Actions des Indes.	1335	
Emprunts de la Compagnie.	438	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.		
Actions des Fermes.	1015. 17 $\frac{1}{2}$	
Lots de la troisiéme Loterie.	5^{e}. à 11^{e}. 19	
	12e. 24	
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	10	
Annuités.	438	
Coupons d'Annuités.	87 $\frac{1}{2}$	
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{3}{4}$	
Colonies, 1759.		
Canada	36. 36 $\frac{1}{2}$ 2^{m} 38 10^{m}	
Époques.	5^{e}. 18 $\frac{1}{2}$	
Comp^{e}. Indes, Loterie.	303	
CONTRATS.		F E S T E.
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$	68	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.	12 $\frac{1}{2}$	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{1}{8}$	
Londres.	31 $\frac{3}{4}$	
Hambourg.	176 $\frac{1}{2}$	
Madrid.	15 3 à 2 6	
Cadix.	15 2	
Livourne.	96 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août.*	$\frac{1}{4}$ Ben.	

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois : on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à* M. DE GRACE, *au Bureau rue Traversiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.